

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE

L'école Ste Thérèse est une école privée catholique sous contrat d'association avec l'état.

Elle fait partie du groupement scolaire Ste Thérèse St Vincent.

L'école comprend 12 classes : 3 maternelles, 9 classes primaires.

L'école compte aussi un dispositif ULIS.

Depuis septembre 2016 une enseignante titulaire exerce sur un poste « Plus de maîtres que de classes ».

Lors de la rentrée 2017/2018, nous avons aussi renforcé l'équipe avec un poste de maître RA (Réseau d'Aides) qui permet une aide spécifique pour les enfants en difficulté.

L'école est animée par un corps enseignant laïc, sous tutelle de la D.D.E.C (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique).

Les statuts de l'enseignement catholique (2013) visent à construire :

- Une école attachée à la dignité de la personne
- Une école particulièrement attentive aux pauvres et aux faibles
- Une école au service du projet de Dieu
- Une école qui fait grandir dans la vérité de l'amour.

Les nouvelles orientations promulguées par l'évêque le 7 décembre 2016 nous indiquent 4 axes à suivre :

- La bienveillance pour ré-enchanter l'école
- La vérité pour que chacun puisse grandir
- La réussite de chacun selon ses talents
- La diversité et la complémentarité de nos équipes éducatives.

Afin de suivre ces directives, l'équipe éducative s'engage à promouvoir 5 points importants qui vont permettre à tous de s'épanouir au sein du groupement scolaire.

1) OUVRIR NOTRE ÉCOLE À TOUS

Notre école exige de chaque personne le respect des vertus morales indispensables à la vie en société ainsi que la tolérance vis-à-vis de tous.

Chaque adulte et chaque enfant doit faire preuve de respect envers l'autre.

Aucune discrimination d'ordre familial, social, religieux, culturel ou intellectuel ne sera permise dans l'établissement.

Les élèves qui ont des difficultés scolaires seront pris en charge par l'enseignant de sa classe mais profitera aussi de tous les moyens et les aménagements mis en place dans l'établissement afin de progresser dans les meilleures conditions.

2) APPRENDRE À TOUS LES ENFANTS

L'équipe éducative de l'école s'efforcera de :

- Transmettre aux élèves des connaissances en suivant les programmes de l'éducation nationale.
- Favoriser leur réflexion pour les mettre en mesure de progresser dans leurs apprentissages.
- Les éveiller au monde qui les entoure en participant dans la mesure du possible à des sorties pédagogiques et aux manifestations de la ville de Montdidier.
- Développer leur sens de l'autonomie et des responsabilités.
- Leur donner le goût de l'effort et du travail bien fait.
- Les amener à respecter toutes les personnes qui les entourent.

3) PERMETTRE À CHACUN DE GRANDIR

Chaque enfant a des talents et des capacités qui ne sont pas les mêmes que le voisin. L'équipe éducative cherchera tous les moyens susceptibles de développer les qualités individuelles de chaque élève afin qu'il trouve sa place pour devenir plus grand dans le domaine où il peut grandir et plus fort dans celui où il peut s'affirmer.

4) CRÉER UN CLIMAT DE CONFIANCE

L'équipe éducative de l'école essaiera de faciliter les rencontres avec les parents et les éducateurs de chaque élève.

Une première réunion collective aura lieu dans chaque classe en début d'année. D'autres réunions seront programmées au cours de l'année. Chaque parent ou éducateur pourra, tout au long de l'année, prendre rendez-vous avec l'enseignant afin d'aborder toutes les questions particulières relatives à l'élève. Cette collaboration entre les adultes est indispensable et doit être perçue par l'enfant comme un échange constructif.

Chaque parent ou éducateur pourra, aussi, prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dès qu'il le souhaite.

5) PROPOSER DES PROJETS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION

A l'inscription de chaque élève : chaque enfant, chaque adulte ou chaque éducateur qui l'entoure doit avoir pris connaissance des différents projets de l'école et en avoir accepté toutes les lignes :

- Projet d'animation pastorale
- Projet éducatif de l'établissement
- Projet pédagogique de l'année scolaire (axé sur la lecture et le langage)
- Charte de l'école
- Règlement intérieur

NOTRE ECOLE, UN ETABLISSEMENT INCLUSIF

Le projet d'établissement reflète d'une volonté comme d'accueillir et de scolariser tous les élèves sans aucune distinction, dans le respect de leur diversité, en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers. En cas de difficultés scolaires passagères, des aides complémentaires et appropriées sont proposées aux élèves ; les familles sont associées à ce cheminement. Lorsque la difficulté est durable et persistante, il est proposé aux familles une stratégie visant à rechercher, avec les professionnels concernés, la meilleure démarche d'accompagnement autorisant les adaptations scolaires nécessaires au bien-être de l'enfant. Plusieurs possibilités d'accompagnement sont mises en place à l'école :

Le Maître Surnuméraire :

- Travaille avec les élèves de CP et de CE1
- Aide les enseignants et intervient dans la classe pour observer ou animer un atelier avec travail en co-intervention ou en co-enseignement
- Peut prendre en charge un groupe d'élèves pour « travailler autrement »
- Aide à la mise en place des PPRE, participe aux rendez-vous avec les parents et aux équipes éducatives des élèves du cycle 2.

L'Enseignant Spécialisé ULIS :

- Travaille sur un dispositif d'élèves ayant une notification MDPH (accord pour inclusion sur un dispositif ULIS) ou un dossier en cours
- Met en place les inclusions dans leur classe de rattachement
- Peut travailler dans la classe pour observer les élèves du dispositif ULIS ou animer un atelier et proposer des pistes pour les classes afin que l'inclusion soit plus efficace
- Reçoit les parents du dispositif pour les bilans
- Participe aux équipes éducatives et aux ESS des élèves d'ULIS.

L'Enseignant Spécialisé en Réseau d'Aides :

- Travaille avec les élèves en grandes difficultés scolaires
- Propose des travaux de petit groupe hors de la classe
- Peut intervenir dans la classe pour observer ou animer un atelier : Travail en co-intervention ou en co-enseignement
- Peut aider à la mise en place des PPRE
- Participe aux rendez-vous avec les parents
- Reçoit les parents pour la mise en route de la prise en charge et pour le bilan
- Participe aux équipes éducatives.

Les AESH (Assistant d'Elève en Situation de Handicap) :

L'AESH est nommée pour aider un enfant en situation de handicap. Elle intervient pour permettre à l'enfant d'accomplir des gestes qu'il ne peut faire seul, travaille en collaboration avec l'enseignant, facilite le contact entre l'élève et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.